

COMPTE-RENDU 001/2025

C.R. du Conseil d'Administration du CCAS du 04/04/2025

Date | heure 04/04/2025 à 17h00 | *Réunion déclarée ouverte par* M. Jérôme END, Maire

En présence de

Liste des participants

Madame Amandine LUCHS, Secrétaire de séance

Présents :

- BENEDIC Isabelle
- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Monique
- HANRIOT Patricia
- LEROY Christiane
- LUCHS Amandine
- SAINT-POL Pascale

Nombre de membres

Afférents au conseil d'administration : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 8
Dont pouvoirs : 2

Absents excusés :

Monsieur ROESS Emilien
Madame SCHELLENBERG Sylvie
Madame GODOT Viviane (procuration à Madame BENEDIC Isabelle)
Monsieur Xavier URBAIN (procuration à Philippe CLASQUIN)

Absent non excusé :

Monsieur LABAT Jean-Yves

Date convocation : 28/03/2025

Date affichage : 28/03/2025

Ordre du jour

1. Approbation du C.R. n°01/2024 du 28 mars 2024
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Vote du compte administratif 2024 (C.A. 2024)
4. Affectation du résultat
5. Vote du Budget Primitif 2025
6. Décision de l'attribution de l'aide sociale communale pour l'année 2025
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h00.

Approbation du Compte-Rendu n°001/2024 du 28 mars 2024

Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal en charge du CCAS demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont bien tous reçu la diffusion du compte-rendu n°001/2024 de la réunion du 28/03/2024 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique du CCAS – Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets, dont fait partie le CCAS, à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil d'administration est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget annexe du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

Section	Dépenses Exercice 2024	Recettes Exercice 2024	Résultat de la Section 2024	Report Exercice 2023	Résultat global de la Section
Fonctionnement	12 954,59 €	11 500,00 €	- 1 454,54 €	+ 2 759,90 €	1 125,31 €
Investissement					
		Résultat de clôture 2024			1 125,31 €
Résultat global exercice 2024			+ 1 125,31€		

Toutes explications entendues, Madame LEROY Christiane passe au vote le CFU 2024, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARENT** que le Compte Financier Unique 2024 n'appelle ni observations ni réserves de sa part ;
- **APPROUVENT** le Compte Financier Unique 2024 tel qu'indiqué ci-dessus.

Adoption du Budget Primitif 2025 du CCAS de Vic-sur-Seille

Vu la délibération n°CCASDEL250401 du 4 avril 2025 portant adoption du Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille,

Vu l'excédent de résultat de la section de fonctionnement reporté du Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille,

Monsieur Jérôme END, Président du CCAS, présente le Budget Primitif 2025 et rappelle que le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

	Dépenses BP 2025	Recettes BP 2025
Fonctionnement	11 125,31 €	11 125,31 €

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION , après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2025 **du CCAS**
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **ADOPTENT** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 11 125,31 €
 - Recettes : 11 125,31 €

Décision d'attribution de l'Aide Sociale Communale – Année 2025

Rapporteur : Madame Amandine LUCHS, Conseillère Municipale, membre du CCAS.

Vu la délibération n°CCASDEL250402 du 07/04/2021 portant adoption du nouveau règlement d'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle ;

Vu la délibération n° CCASDEL2304005 du 15/03/2023 portant adoption d'un complément d'informations au règlement pour l'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle ;

Vu la liste des bénéficiaires établie pour l'attribution de l'aide sociale communale 2025 ;

Madame Amandine LUCHS informe l'assemblée des éléments suivants :

- 18 dossiers de demandes d'aide sont déclarés recevables.

Madame Amandine LUCHS rappelle que toutes les personnes « susceptibles » de pouvoir bénéficier de l'aide sont sollicitées par courrier et relancées si nécessaires directement. Une fois les dossiers pris en compte, tous ne sont malheureusement pas éligibles.

Il est donc proposé une liste de 18 personnes bénéficiaires pour l'année 2025.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** les montants d'aides sociales communales pour l'année 2025, selon le tableau annexé à la présente.
- **PRECISENT** que les crédits nécessaires au versement de l'aide sociale communale ont été ouverts au BP 2025.

Questions diverses

Néant.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président,
Jérôme END